



Avoir un site web a deux sans creer de societe

Par **defr**, le **02/02/2011** à **12:42**

Bonjour,
Nous sommes deux entrepreneurs (l'un en SARL et l'autre en SASU) qui souhaitent créer un site web et le posséder en commun mais sans avoir à créer (dans un premier temps en tout cas) de société commune.
Sauriez-vous si cela est possible, svp ?
Nous serions prêts notamment à le posséder en propre, c'est à dire sans passer par nos sociétés respectives.
Merci d'avance pour votre aide
Cordialement

Par **fabienne034**, le **02/02/2011** à **14:18**

évidemment c'est tout simple il faut créer une sep
la sep n'est pas inscrite au registre du commerce
pour tout savoir sur la sep et avoir un modèle gratuit de statuts ou contrat
<http://www.fbis.net/SEP.htm>

Par **defr**, le **02/02/2011** à **15:37**

Merci bcp pour votre réponse. J'ai consulté quelques articles sur la SEP et cela me semble en effet pas mal du tout.
Je m'interroge juste sur un fait qui est celui de l'impôt sur les bénéfices. Etant donné que l'objet de notre SEP serait uniquement de déposer un nom de site et éventuellement un nom de marque, elle n'aurait jamais la moindre activité et ne ferait donc jamais le moindre bénéfice. Cela est-il acceptable pour le fisc ? C'est la question que je me pose...
Si jamais vous avez la réponse, merci d'avance pour votre aide
Bien

cordialement